

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DASES 12** Subvention et avenant à la convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e) pour son action d'accueil et d'accompagnement de femmes en situation de précarité.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants.

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris, propose de signer un second avenant à la convention triennale signée le 25 avril 2013 avec l'association Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton (12<sup>ème</sup>), pour l'attribution d'une subvention de 15.000 euros au titre de 2015 pour son action d'accueil, d'accompagnement et d'aide à la réinsertion sociale de femmes en grande précarité ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Maison des Femmes de Paris » (N°SIMPA : 721), 163 rue de Charenton (12<sup>ème</sup>), un second avenant à la convention triennale signée le 25 avril 2013 dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'accueil, d'accompagnement et d'aide à la réinsertion sociale de femmes en grande précarité.

Article 2 : Conformément à cet avenant, la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de l'action est fixée à 15.000 euros au titre de l'exercice 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 520, ligne VF 34004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**